ÉCLAIREUSES ÉCLAIREURS DE FRANCE

# Camps d'été

Pôle Programme \Tournée des camps\2011-2012\Visites
Noisy, le 12 juin 2012

# Dossier Responsable de camp

## Dernières infos - Dernières consignes avant de partir

## SOMMAIRE


Page

**Publics** ..... 3

Question d'éventuels enfants en situation irrégulière sur votre camp/séjour ? Pour une attitude cohérente et responsable face à la consommation de drogues dans l'Association. Agir face à la maltraitance. Gestion du jeûne dans le cadre du Ramadan durant l'été.

**Pédagogie** ..... 5

Pour finir de préparer un camp d'été dans les meilleures conditions, ces documents sont « irremplaçables. Les Z'écolocamps. « Les Eclés jouent la Paix » et pas d' « Eté sans Paix 2012 ». « Vis mon camp ». C'est en cheminant qu'on invente. Des axes éducatifs en question. Des fiches pratiques à destination des responsables Lutins et Louveteaux. Le camp d'été, véritable terrain pour tenter le PIC (Projet Individuel Citoyen pour les Aînés). Transhumances.

**Rôle formateur** ..... 9

Evaluation validation des Responsables. Validation des stages pratiques par la D.D.C.S.

**Réglementation** ..... 10

Les nouveaux objectifs de la formation BAFA. Un nouveau texte pour les activités physiques. Déclarations. L'explo en camp Eclés : une activité de scoutisme. Que faire en cas d'incident ou d'accident ? Quand c'est interdit, c'est interdit ! L'Inspection et les contrôles.

**Hygiène et sécurité** ..... 13

Les affiches du Scoutisme Français. Question d'hygiène alimentaire. L'assistant sanitaire. Certificat médical et activités physiques en Accueil collectif de mineurs. Sécurité des enfants.

**Fonctionnement** ..... 15

Procédure de mise à disposition de fonds pour les camps. Eclaireur, assuré responsable. Conduite de véhicules collectifs.

**Communication** ..... 17

Valorisons nos camps et nos savoir-faire. Avec 5 sur 5 SEJOUR. Les relations avec les parents. Des nouvelles des camps par l'intermédiaire des mini sites EEDF.

**Et aussi** ..... 19

Les visites des camps d'été. Fin du camp, ce n'est pas fini ! Boutique Eclé : n'oubliez pas votre commande d'été.



L'Association Laïque du Scoutisme Français
Reconnue d'utilité publique depuis 1925
Habilitée à recevoir dons et legs

ÉCLAIREUSES ÉCLAIREURS DE FRANCE
12, place Georges Pompidou I 93167 Noisy le Grand I Tél. 01 48 15 17 66 I Fax. 01 48 15 17 60 I E-mail : national@eedf.asso.fr I Site : www.eedf.fr

# Publics

## Question d'éventuels enfants en situation irrégulière sur votre camp/séjour ?

Les EEDF sont respectueux des droits des enfants. En juin 2011, le Comité Directeur a affirmé la possibilité dans notre association d'accueillir dans nos activités camps et séjours des enfants « sans papiers ».

Que faire en cas de contrôle sur un camp/séjour ? Outre appeler le n° de permanence nationale, se mettre en rapport avec RESF (Réseau Education Sans Frontières) ou un équivalent et/ou la Défenseure des Enfants. educsansfrontières@free.fr – www.defenseurdesenfants.fr/contactForm.php

Ci-dessous la déclaration prise lors du CD du 12 et 13 mai 2012 :

« A la demande du Comité directeur des Éclaireuses Éclaireurs de France, l'Observatoire de la Laïcité et des discriminations des EEDF, rappelle que :

- ➔ La France est cosignataire avec d'autres pays, de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant, adoptée à l'unanimité de l'assemblée générale de l'Organisation de Nations Unies en 1989.
- ➔ La convention Internationale de Droits de l'Enfant affirme dans ses articles 28 et 31 le droit à l'éducation et aux loisirs.

Le Éclaireuses, Éclaireurs de France souhaitent conformément à cette convention que ces droits s'appliquent à tous les enfants présents sur le territoire français.

Dès lors il convient, avec d'autres associations et organismes (par exemple la JPA, dans le « guide du directeur d'accueil collectif de mineurs », et avec le Scoutisme Français), de réfléchir à l'accueil des enfants sans papier tant pendant l'année scolaire dans un cadre d'animation que dans le cadre des vacances, dans nos camp et séjours. »

## Pour une attitude cohérente et responsable face à la consommation de drogues dans l'Association

Nous pouvons tous, dans l'exercice de nos responsabilités au sein de l'Association, être confrontés à la gestion de situations d'usage de drogues, en particulier de cannabis, soit par des jeunes, soit par des respons' ou animateurs.

Du fait de la banalisation et de la généralisation de la consommation du cannabis, ces situations sont de plus en plus fréquentes.

Sans dramatiser ces situations, il convient de ne pas les accepter, ni de les fuir, mais au contraire d'y faire face dans une attitude adulte et responsable.

Le document que vous trouverez sur la base documentaire, sans apporter des recettes et des réponses toutes faites, donne des éléments de réflexion et des codes de référence qui doivent aider chaque responsable, chaque équipe à prendre position face à chaque situation particulière.

*Document sur Base documentaire - Portail EntrEclés - EFI Pédagogie Projets et Camps*
*Rubrique Responsable de Camp - Pour une attitude cohérente...*

## Agir face à la maltraitance

Nous ne sommes pas à l'abri de cas de maltraitance, y compris sexuelle, sur des personnes mineures.
Notre Mouvement dispose de codes clairs. Chaque acteur du Mouvement doit faire preuve de responsabilité face à ces situations.

Tout cas doit être signalé. Une affiche est jointe à cet envoi que vous afficherez sur votre lieu de camp.

Pour vous aider, un dossier intitulé *"La maltraitance envers les enfants – Agir pour faire reculer l'inacceptable"* est téléchargeable sur le portail EntrEclés, ainsi qu'un dossier édité par la DDJS 06.

*Document sur Base documentaire - Portail EntrEclés - EFI Pédagogie Projets et Camps- Rubrique : Responsable de Camp - Guide Maltraitance*

## Gestion du jeûne dans le cadre du Ramadan durant l'été

Cet été, des jeunes ou des responsables peuvent vouloir suivre la pratique du jeûne dans le cadre du Ramadan. Les EEDF, en tant qu'association laïque, n'ont pas à d'avis à donner sur une pratique religieuse qui est du domaine privée. Pour autant, dans le cadre des activités Éclés, aucune pratique religieuse n'a à s'imposer au reste du groupe.

### Concernant les jeunes

Les éléments présents dans la revue de la JPA, Spécial directeur 2012 peuvent être repris :

« En principe, le jeûne ne concerne pas les enfants pré-pubère. Le jeûne peut entraîner une perturbation de l'organisation de la vie quotidienne, des activités et de l'état physiologique de l'adolescent. Ceci étant, il est possible que ce souhait puisse être respecté. Il est important de considérer la baisse de vigilance et l'augmentation de la fatigue dans le cadre de l'activité proposée. Si cela se présente, le directeur peut demander la rupture du jeûne ou imposer de ne pas participer à l'activité. Lorsqu'il y a un risque pour la santé de l'enfant ou de l'adolescent, il est alors de la responsabilité de l'organisateur d'informer les parents, dès l'inscription, que pour des raisons de responsabilité pénales, ces souhaits ne seront pas respectés ».

Il est nécessaire d'instaurer un dialogue, avant le camp, avec les parents des familles dont l'enfant souhaite suivre la pratique du jeûne, notamment pour aborder les conditions dans lesquelles cette pratique est possible et quelles en sont les limites.

### Concernant les responsables

Le Guide JPA 2012 précise :

« Pour les membres de l'équipe pédagogique, si les pratiques religieuses ne sont pas à remettre en cause, elles doivent néanmoins être compatibles avec leurs responsabilités éducatives et les fonctions qu'ils encadrent. »

Là aussi, il est important de dialoguer, en équipe, notamment pour repérer les incidences du jeûne sur l'exercice de la responsabilité d'animation et d'encadrement de groupes d'enfants.

- Présence nécessaire à toutes les activités, y compris celle du repas
- Que faire si le responsable rencontre des difficultés à « tenir le coup » ? Quelles décisions pourront s'imposer pour que la responsabilité collective et éducative puisse continuer à être assumée ?
- Quelle réponse si un enfant demande pourquoi le responsable ne mange pas ?
- Quelle organisation des repas pris la nuit et dans quelles conditions ?

Pour d'autres éléments concernant la laïcité et les pratiques religieuses, il est possible de se référer à la fiche complémentaire à l'Idéal Laïque portant sur ce thème (paru dans Routes Nouvelles n° 229)

*Document sur Base documentaire - Portail EntrEclés EFI Pédagogie Projets et Camps - Rubrique : Responsable de Camp - Education laïque et pratique religieuse*

# Pédagogie

## Pour finir de préparer un camp d'été dans les meilleures conditions, ces documents sont « irremplaçables »

La plupart de ces produits sont disponibles à la Boutique Eclé

### 1. Pédagogie et activités

- Les Dossiers de l'Animation, en particulier :
  - *N° 14 Les aventures du camp*
  - *N° 20 Les Eclés passent à table*
  - *N° 24 Hygiène, santé et sécurité en camps et séjours*
  - *N° 36 Pratiques et gestes éco citoyens*
  - *N° 38 Hygiène – Sécurité - Environnement*
- Le kit Explo/Rando (sous forme de CD-ROM) et la carte Explo du Scoutisme Français
- La collection « Aventures » pour chaque branche
- Les carnets d'aventure Traces d'étoiles et Hors Pistes, avec leur mode d'emploi
- Jeu du kangourou (cf. Liliane : secretariatpedagogie@eedf.asso.fr ou 01 48 15 17 63)
- Jeu Kewarra (cf. Liliane)
- Jeu pour élaborer la règle de vie avec les Lutins et les Louveteaux (cf. Liliane)
- Dimbalguide n° 1 et 2
- Tout Droits !
- L'Equip'Album 2

### 2. Organisation

- JPA « Spécial Directeurs ACM » Edition 2012
- Affiches Scoutisme Français et triptyque sur la réglementation des Accueils de Scoutisme
- Le guide de l'Assistant sanitaire Scoutisme Français et son complément le cahier d'infirmerie (pour tenir le registre des soins délivrés pendant le camp, nous avons produit un cahier d'infirmerie que nous avons souhaité simple et économique. Il se présente sous la forme d'un fichier PDF de 28 pages téléchargeable sur le site eedf / base documentaire. A télécharger et imprimer (1 pour chaque camp)
- Le cahier d'intendance
- Le formulaire MAIF de déclaration de sinistre

### 3. Communiquer

- Plaques aimantées d'identification par cartes fléchage des lieux et véhicules
- Le calendrier 2012/2013
- Pavillon avec le logo

## Les Z'écolocamps

Tous les camps et séjours doivent être tournés vers les Z'écolocamps. Nous sommes tous éco citoyens et nous le vivons.

Les principes qui guident l'organisation d'un « z'écolocamp » :

- → une démarche volontariste de l'ensemble des acteurs de camps
- → un véritable projet pédagogique partagé
- → des critères minimaux communs
- → à vivre simplement, sans contrainte insurmontable

A partir de ces 4 affirmations, la méthode s'appuie sur les acquis et souhaits des acteurs du projet, comme dans n'importe quel projet pédagogique.

Un écolocamp : des choix et engagement, cela pourrait donner :

- → du questionnement permanent
- → des habitudes qui changent
- → du bien vivre et du bon vivre
- → de la fierté
- → de la cohérence
- → cinq pistes communes : le choix du site de camp, les équipements et aménagements, les activités, l'alimentation, les transports

N'oubliez pas de valoriser toutes vos actions. Donc, à vos articles et photos ! Pour vous aider : les Dimbalguides 1 et 2

**« Dimbali, c'est aujourd'hui et pour demain,**
**Dimbali, c'est aujourd'hui et des 2 mains »**

(Extrait de la Dimbalade)

## « Les Eclés jouent la Paix » et pas d'«Eté sans Paix 2012»

Il y a deux mois, chaque responsable a reçu les 2 deux revues qui lançaient la dynamique « Les Eclés jouent la Paix » ; y était inclus un autocollant (sachez que le siège national peux vous en envoyer d'autres si besoin sur simple demande). Avec cet envoi, des badges sont joints (en fonction du nombre de campeurs déclarés) afin que toute l'Association, sur l'ensemble du territoire, entre dans cette grande dynamique.
Chaque responsable de camp a dû commencer avec son équipe à réfléchir et mettre en place des activités, projets, rencontres et autres... Evidemment, les revues donnent des exemples mais chacun peut en trouver des tas d'autres dans les différentes ressources nommées.
Les camps vont être un fabuleux terrain d'expérimentation. Chacun va pouvoir imaginer une ou des actions dans cette thématique et les valoriser lors de la 10ème « Quinzaine de la Paix » qui débutera le 21 septembre.
« Les Eclés Jouent la Paix » (Routes Nouvelles 234) c'est l'occasion de mettre en place des activités autour de :

- → l'estime de soi
- → la gestion de ses émotions et la communication relationnelle
- → la coopération
- → la gestion non violente des conflits
- → la médiation par les pairs
- → la solidarité internationale
- → la sensibilité aux conflits nationaux et mondiaux

*Document sur base documentaire. - Portail EntrEclés - EFI Pédagogie Projets et Camps – Rubrique : Responsable de camp - Les Eclés jouent la Paix*

## « Vis mon camp »

Une action innovante rentrant dans la dynamique « Les Eclés jouent la Paix » est l'opération « VIS MON CAMP » organisée par le Scoutisme Français. Vis mon camp, c'est quoi ?
C'est une proposition de rencontre destinée à tous les membres du Scoutisme Français.
Pour l'été 2012, tu peux contacter un camp d'une autre association qui sera à côté du tien pour partager ensemble des moments uniques. Tu peux imaginer, avec les enfants et jeunes, des échanges et vivre durant une journée, ou plus, dans le camp de l'autre association. Tu peux aussi construire une activité commune entre les deux camps ...
Un kit pédagogique pour préparer la rencontre « Vis mon camp » est disponible sur le portail
Alors, si tu veux tenter cette expérience qui rentre complètement dans notre dimension du vivre ensemble, contacte Didier à vismoncamp@eedf.asso.fr. N'oubliez pas que la valorisation de vos actions passe aussi par les revues.
A vos plumes et appareils pour nous envoyer articles et photos. Merci par avance.

*Document sur base documentaire. portail EntrEclés EFI Pédagogie Projets et Camps – Rubrique : Responsable de camp - Kit pédagogique "Vis mon camp" "*

## C'est en cheminant qu'on invente

L'innovation se cache souvent au détour du chemin et le camp est un formidable chemin d'aventure. L'Association, à travers l'organisation des camps et des séjours, dispose d'un potentiel de création formidable. Souvent, le camp d'été est l'occasion de trouvailles ou d'astuces. Parfois, il permet aussi la réussite de projets un peu fous ou qu'il a fallu adapter face aux circonstances. C'est dans des conditions inattendues que l'on rencontre les solutions les plus inventives, les plus originales.
La dynamique proposée par le pôle EFI invite à interroger et à inventer. Nous vous invitons donc à vivre des projets d'été ambitieux et riches en expériences. Et puis, nous vous invitons à prendre un temps pour mettre en mots votre projet, votre invention, votre idée pédagogique.

Rédiger et communiquer une note qui présente et explique votre innovation pédagogique en précisant :

- le contexte, la situation
- la problématique posée, la difficulté à résoudre
- la solution trouvée
- comment aller plus loin, valoriser l'avancée

L'innovation est souvent très simple, ce peut être une idée, une démarche, une attitude...

## Des axes éducatifs en question

Le pôle EFI (Educatif Formation Innovation) a engagé un travail de fond autour des axes éducatifs suivants :

- l'aventure du scoutisme et l'éducation au risque
- l'accueil des jeunesses et des publics
- l'EDD, le respect de l'environnement
- l'éducation à la citoyenneté et à la paix
- l'engagement, la valorisation, la militance
- l'éducation à la spiritualité, réflexion humaniste

Les expériences et innovations mises en œuvre sur le terrain nous intéressent. Nous souhaitons associer des directeurs de camps et de séjours à cette démarche de réflexion et de travail. L'objectif vise à construire un réseau de partage qui lie la réflexion théorique et la mise en œuvre pratique.
La mission proposée au responsable de camp ou de séjour :

- le projet pédagogique du camp porte sur un des axes identifiés
- le directeur informe le pôle EFI de son souhait de travailler sur tel axe (ci-dessus)
- le directeur rédige une note de présentation du projet conduit sur le terrain

Contact : Didier pedagogie@eedf.asso.fr ou Bruno ressourcesadultes@eedf.asso.fr

## Des fiches pratiques à destination des responsables Lutins et Louveteaux

L'équipe nationale bénévole « Pédagogie » proposent des fiches techniques à destination des responsables Lutins et Louveteaux traitant de différents temps de vie quotidienne et d'activités en particulier sur :

- le petit déjeuner échelonné ou comment bien démarrer la journée (RN 223)
- le temps calme ou « recharger les accus » (RN 222)
- le temps libre (RN 222)
- les douches
- la lingerie (RN 223)
- la lessive (RN 225 et RN 235)
- le temps forum ou la laïcité bien pensée (RN 224)

*Document sur Base documentaire - Portail EntrEclés - EFI Pédagogie des branches*
*Rubrique Louveteaux/Lutins – Vie quotidienne*

## Le camp d'été - véritable terrain pour tenter le PIC (Projet Individuel Citoyen pour les Aînés)

Mis en place en 2009 le PIC trouve ses fondements et sa justification dans l'essence et la définition même du scoutisme. Les Aînés étant capables de se donner des objectifs, d'agir collectivement tout comme de manière individuelle et autonome, le PIC est le moyen pour chacun de devenir acteur des valeurs de l'Association et de s'en faire les représentants.

Le PIC il s'agit, à titre individuel, de préparer, de réaliser et de retransmettre un projet dont le thème est en lien avec nos valeurs et avec l'environnement local du groupe ou du camp. C'est un acte citoyen, fait au service des autres (une association, une commune,...) ou de soi-même (dans le sens où la formation personnelle acquise sera par la suite mise au service du Clan). Les compétences acquises lors du PIC s'ajouteront ainsi à l'ensemble des savoirs que possède le Clan. C'est donc un outil de valorisation personnelle qui permet de confronter les jeunes à d'autres réalités et d'autres expériences.

Pour vous aider à mettre en place le PIC, dossier de l'animation N° 40 « l'Aventure Aînés » et le spécial 4 pages du Routes Nouvelles de juin 2009 « Du côté des Aînés » dans le Routes Nouvelles N°226

*Document sur Base documentaire - Portail EntrEclés -EFI Pédagogie de branches – Rubrique : Aînés - PIC*

## Transhumances

### Que font les JAÉ cet été ?

*Yohan part en camp avec les Louveteaux, Julie accompagne les Aînés en Europe de l'est, Alex anime les Croq'nature, Mathieu finit son stage, Sarah a un job d'été, Mathilde prend des vacances avec son copain...*

**Et du 24 au 27 août, ils seront tous à côté de Rennes. Pour Transhumances 2, bien sûr !**

Pendant 3 jours, Marguerite et ses copines vont laisser leur terrain paradisiaque à 500 jeunes et adultes venus de toute la France.

Un cabaret sous chapiteau avec une scène ouverte, un amphithéâtre en paille pour les arts de la rue, plusieurs concerts chaque soir sur une grande scène centrale, une place consacrée à la culture hip-hop, un bal trad' breton, un atelier de chants révolutionnaires en continu. Transhumances, le festival qui danse !

Changer de banque pour un monde plus solidaire, fabriquer ses propres produits ménager naturels, manger bio pour pas cher en camp, agir sur notre bien être pour être en bonne santé, créer une entreprise de l'économie sociale et solidaire, récupérer et réutiliser des meubles de seconde main... tout en réfléchissant à l'impact écologique de toutes ces actions. Transhumances, le festival qui avance !

Comment combattre le racisme ordinaire ? Solidarité internationale ou charité occidentale ? Des modes de vie alternatifs, pourquoi ? La citoyenneté réduite au droit de vote ? Internet, quel impact social et écologique ? Se questionner et débattre par des moyens originaux : conférence gesticulée, débat mouvant, échange par l'art. Transhumances, le festival qui pense !
Renseignements et inscriptions en ligne sur :

www.festival-transhumances.org

Yohan a déjà hâte de retrouver Sarah, qu'il avait rencontré au rassemblement du Centenaire, Julie veut profiter de quelques jours dans une ambiance éclée sans les enfants, Mathilde et Alex se voient déjà monter à Rennes en vélo, Mathieu s'est même proposé d'être bénévole sur le festival !

**En Tant que Responsable de camp, peux-tu faire passer cette invitation à l'ensemble de ton équipe ?**
**Une expérience inoubliable !!!**

# Rôle formateur

## Evaluation validation des Responsables

### Rôle formateur du directeur de camp

Le responsable de camp adapte l'exigence de qualité de l'animation aux capacités de chacun. Après le stage de formation générale BAFA/ initial 1er degré, certains besoins de formation ont été satisfaits, d'autres sont apparus, d'autres enfin restent à satisfaire.
Il est donc nécessaire que le responsable de camp ait à l'esprit le souci de bâtir une démarche pour :

- → dégager les besoins de formation suite à la formation théorique
- → favoriser la participation et l'implication des stagiaires pour éviter les situations de retranchement et de blocage
- → mettre en place, réaliser un programme de formation pendant la durée du camp

Afin d'asseoir sa démarche de formation et d'évaluation, le directeur de camp pourra s'appuyer sur le livret de suivi et d'accompagnement de l'animateur Scoutisme Français que l'animateur stagiaire aura reçu lors de son stage initial. Ce livret est à votre disposition sur le portail EntrEclés (base documentaire).

*Document sur Base documentaire - Portail EntrEclés - EFI Pédagogie Projets et Camps*
*Rubrique Responsable de Camp - Descriptif du rôle formateur du directeur*

## Validation des stages pratiques par la D.D.C.S.

### Formation >1er degré - Formation des animateurs et responsables d'unité SF – BAFA

Depuis 2010 est mis en place le Traitement Automatisé de la Gestion Administrative des Diplômes d'Animation et de Directeur en Accueil Collectif de Mineurs BAFA/BAFD. On l'appelle TAGADA.

Ce dispositif concerne chaque stagiaire qui rentre en formation BAFA/BAFD ou qui a déjà commencé son cursus.
Pour vous faciliter le traitement administratif des certificats de stage pratique, nous vous conseillons de prendre connaissance de la plaquette Brevet BAFA, ci-joint, qui vous en explique la procédure.
Si vous avez des questions ou interrogations, contacter la Direction Départementale de la Cohésion Sociale du lieu d'accueil de votre camp.

### L'arrêté sur les titres et diplômes définit la qualification des personnes pouvant assurer l'animation des unités : Certificat d'aptitude aux fonctions « Animateur Scoutisme Français » (ASF)

Cette qualification, qui nous est propre, est reconnue par le Secrétariat d'Etat à la Jeunesse.
Les conditions de délivrance du titre Animateur Scoutisme Français (ASF) :

- une année d'activité dans le cadre de l'accueil de scoutisme
- une session de formation générale 1er degré/BAFA
- un entretien d'évaluation autour du document repère pour l'évaluation.
- une demande de certification au niveau régional

Il est possible de bénéficier de la délivrance d'un titre ASF par Reconnaissance des Compétences et Expériences (RCE).

La procédure de certification 1er degré est disponible sur la base documentaire.

Interpeller le responsable régional en cas de problème de quota de diplômés.

*Document sur Base documentaire - Portail EntrEclés - EFI Pédagogie Projets et Camps*
*Rubrique Responsable de Camp - Formation 1er degré*

# REGLEMENTATION

## Les nouveaux objectifs de la formation BAFA

Cette année, il y a eu une évolution des 6 fonctions de l'animateur. L'arrêté du 17 janvier 2012 a modifié l'article 2 de l'arrêté du 22 juin 2007. Le nouveau texte modifie deux des objectifs de formation BAFA.

Le directeur doit veiller à prendre en compte cette modification dans l'évaluation des animateurs en stage pratique.

Les deux objectifs modifiés. La partie en gras identifie les modifications :

- → assurer la sécurité physique et morale des mineurs **et, en particulier, les sensibiliser dans le cadre de la mise en œuvre d'un projet pédagogique, aux risques liés notamment aux conduites addictives et aux pratiques sexuelles ; apporter, le cas échéant, une réponse adaptée aux situations auxquelles ils sont confrontés.**
- → construire une relation de qualité avec les mineurs, qu'elle soit individuelle ou collective **et veiller, notamment, à prévenir toute forme de discrimination**.

Au-delà de la démarche de formation et d'évaluation des stagiaires, on veillera dans l'organisation du projet à prendre en compte les questions de conduites addictives, chez les plus grands. L'équipe apportera une attention, une réflexion et une proposition à la question des pratiques sexuelles.

*Document sur Base documentaire - Portail EntrEclés - EFI Formation BAFA BAFD*
*Rubrique Réglementation BAFA / BAFD - Arrêté du 17 janvier 2012 + guide prévention des conduites additives et animation*

## Un nouveau texte pour les activités sportives

L'arrêté du 20 juin 2003 est abrogé. L'arrêté du 25 avril 2012 réglemente dorénavant la pratique des activités physiques et sportives.

L'arrêté précise notamment les conditions d'obtention de l'attestation qui permet maintenant de participer à des activités nautiques.

Pour chaque activité sportive il faut se référer à la fiche technique en annexe. Ce document est donc nécessaire dans la préparation et la réalisation du projet.

La plupart des activités réglementées ne nous concernent pas. Certaines par contres sont pratiquées fréquemment par les adhérents eedf :

- Baignade
- Randonnée pédestre

**La randonnée pédestre en moyenne montagne ne doit pas dépasser 4 heures de marche « effective », s'il n'y pas de guide. Pour autant la définition de la moyenne montagne n'est pas nationale, mais s'établit au niveau de chaque préfecture, pour des zones délimitées. Il faudra donc être vigilant et faire remonter au niveau national les problèmes rencontrés, pour étudier l'impact de cette évolution règlementaire.**

*Document sur Base documentaire - Portail EntrEclés - EFI réglementation*
*Rubrique Textes de loi - Arrêté du 25 avril 2012. Pratique des activités physiques*

## Déclarations

**A ce jour, chaque groupe local ou échelon régional, organisateur doit disposer d'un numéro d'enregistrement de l'accueil de scoutisme.**

**Pour chaque camp, et au plus tard 1 MOIS avant le début de celui-ci, le déclarant doit envoyer ou saisir sur Internet la fiche complémentaire à la déclaration d'un accueil de scoutisme.**

**Ce délai doit être respecté impérativement. Les services de l'Etat mettent en place un système autobloquant lié au GAM (Gestionnaire informatique des Accueil de Mineurs) qui rejette automatiquement les déclarations hors délais.**

**N'oubliez pas ! Chaque camp doit aussi être déclaré à l'Association. Un imprimé « Déclaration de camp » est téléchargeable sur le portail EntrEclés.**

**Cette déclaration doit être visée par le responsable régional et renvoyé au Siège national.**

**N'oubliez pas : si le directeur est stagiaire de nous faire parvenir la déclaration de stage pratique.**

### Equipe

La fiche complémentaire permet d'identifier l'ensemble des personnes qui prennent part à l'accueil. Pour valider la fiche complémentaire dans les délais, il faut répondre aux quotas attendus. Si l'équipe n'est pas constituée entièrement, renseignez tout de même la fiche complémentaire (même erronée) et apporter les corrections avant le début du camp.

- Les effectifs d'animation doivent répondre à l'impératif : 50% de titulaires (BAFA ou ASF)
- Pour diriger le camp il faut être titulaire ou stagiaire « Directeur scoutisme Français»
- Un animateur peut être titulaire d'un titre du Scoutisme Français et stagiaire BAFA en même temps

L'essentiel des informations relatives à la réglementation est disponible sur les documents de communication produits par le secteur formation :

- déclarer l'accueil de scoutisme : mode d'emploi
- les points clés de la réglementation
- 1 plaquette éditée par le Scoutisme Français et le Ministère de la Santé, de la Jeunesse et des Sports sur les accueils de mineurs et la protection des mineurs (disponible à la boutique)

*Document sur base documentaire - Portail EntrEclés - EFI Pédagogie Projets et Camps*
*Rubrique : Responsable de Camp - Avis d'organisation d'un camp +*
*Déclaration stage pratique 2ème degré + Accueil de scoutisme et protection des mineurs*

## L'Explo en camp Eclés : une activité de scoutisme

Toutes les garanties de réussite doivent être réunies. Le kit Explo/Rando édité par les EEDF vous y aidera parfaitement.

Ce kit sous forme de CD rom et de fiches téléchargeables est en vente à la Boutique.
Soyons vigilants pour la mise en place d'activités dites en autonomie !
Nous rappelons que la pratique de ces activités doit être mentionnée dans le projet pédagogique du camp adressé aux parents.

**Nous rappelons qu'une autorisation écrite des parents est obligatoire pour qu'un adhérent participe à une Explo**

*Document sur base Documentaire - Portail EntrEclés - EFI Pédagogie Projets et Camps -*
*Rubrique : Responsable de camp – Autorisation Explo type*

## Que faire en cas d'incident ou d'accident ?

### Gestion des accidents graves

Dans le cadre de la protection des mineurs nous sommes tenus, au titre d'organisateur d'Accueil collectif de mineurs, à une obligation d'information.

Présentation de la procédure de gestion des accidents graves :

1. appeler les secours le cas échéant
2. prévenir l'organisateur et la famille
3. informer les services de la DDCS d'accueil
4. appeler le numéro d'urgence national

Les catégories d'incidents ou d'accidents devant faire l'objet d'un signalement et d'une déclaration d'accident grave sont les suivants :

- → décès
- → accident individuel nécessitant une hospitalisation de plusieurs jours ou susceptible d'entraîner une incapacité de longue durée
- → incident ou accident concernant un nombre important de « victimes » (intoxication alimentaire) ou ayant nécessité l'intervention des forces de l'ordre ou de sécurité.
- → incident ou accident ayant entraîné un dépôt de plainte (fugue, interpellation de mineurs, bagarres...) ou ayant donné lieu à un procès verbal d'audition
- → incident mettant en péril la sécurité physique ou morale de mineurs (infraction, affaire de mœurs...)
- → incident pouvant donner lieu ou donnant lieu à une médiatisation

Le signalement doit être effectué sans délai par contact téléphonique. Il est donc prioritaire de disposer du numéro d'urgence communiqué par la DDCS du département d'accueil ou la préfecture

Dans ce cas vous devez, après avoir pris les mesures de sécurité d'urgence, informer l'organisateur du camp, l'échelon régional et, si nécessaire, utiliser le numéro d'urgence national : **06 67 39 95 56**

*Document sur base documentaire - Portail EntrEclés - EFI Pédagogie Projets et Camps - Rubrique : Responsable de camp - Déclaration accident grave + liste délégations MAIF*

## Quand c'est interdit, c'est interdit !

### Interdiction de transports d'enfants été 2012

La circulation des autocars transportant des enfants sera interdite sur l'ensemble du réseau routier et autoroutier le samedi 4 août 2012, à l'exception des transports locaux (cf. arrêté du 13 décembre 2011 paru au JO du 22 décembre).

## L'Inspection et les contrôles

La circulaire du 20 juin 2011 relative à l'évaluation et au contrôle des ACM définit un cadre et des méthodes communes pour toutes les inspections sur le territoire national.

*Document sur Base documentaire - Portail EntrEclés - EFI Pédagogie Projets et Camps- Rubrique : Responsable de camp - Règlement sur l'inspection et les contrôles*

# HYGIENE ET SECURITE

## Les affiches du Scoutisme Français

La Fédération du Scoutisme Français édite une série d'affiches :

- 12 points clés à respecter en matière d'hygiène alimentaire
- les N° d'urgence à afficher au camp
- des consignes de sécurité

Ces documents, en pièces jointes, sont pour tous les camps et séjours une référence qu'il convient d'afficher en complétant les services d'urgence (dont le numéro national).
(Très utile pour afficher dans les lieux d'équipage).

*Document sur Base documentaire - Portail EntrEclés - EFI Pédagogie Projets et Camps - Rubrique : Responsable de camp – Affiches du scoutisme français*

## Question d'hygiène alimentaire

En octobre 2010, les éditions des Journaux Officiels ont édité un guide des bonnes pratiques d'hygiène de la restauration collective de plein air des Accueils Collectifs de Mineurs. Ce guide, élaboré par des membres de la Jeunesse au Plein Air et du Scoutisme Français, donne de nombreuses fiches techniques essentielles à la bonne tenue d'une cuisine de plein air en camp. Cela va de l'installation des lieux en passant par la traçabilité, la préparation des repas, les pique-niques, l'utilisation du lait et des œufs... et plein d'autres choses utiles.
Ce guide est en vente à la Boutique EEDF au prix de 7 €.

## L'Assistant Sanitaire

La fonction d'Assistant Sanitaire est très importante sur un camp.
Afin de vous aider dans la mise en place de cette fonction et d'aider l'Assistant(e) Sanitaire, le Scoutisme Français a édité le « Guide de l'Assistant Sanitaire en accueil de Scoutisme ». Vous y trouverez l'essentiel en terme de : Eduquer - Prévenir - Soigner. Il est en vente à la Boutique.
De plus pour noter les soins, il existe un registre de soins en accueil de Scoutisme téléchargeable sur le portail EntrEclés.

*Document sur base documentaire - Portail EntrEclés - EFI Pédagogie Projets et Camps - Rubrique : Responsable de camp - Cahier Infirmerie*

## Certificat médical et activités physiques en Accueil collectif de mineurs

Les organisateurs d'accueil collectif de mineurs s'interrogent sur les activités physiques dont la pratique nécessite un certificat médical de non contre-indication.
Les textes répondent à cette question en indiquant que la production d'une autorisation parentale et d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique en CVL sont exigés pour les seules activités de plongée subaquatique, sports aériens et vol libre.
Les modalités d'encadrement et conditions d'organisation et de pratique de ces activités sont maintenant régies par l'arrêté du 25 avril 2012.

## Sécurité des enfants (la nuit, intrusion, prévention des sorties)

**Objet : instruction 04.071 JS du 6 mai 2004 corrigée par l'instruction n° 04-106 JS du 1er juillet 2004**

Par instruction du 6 mai 2004, le Ministre chargé de la Jeunesse, demande aux services déconcentrés (DDRJS) :

- → d'appeler l'attention des organisateurs de CVL sur la sécurité des enfants (la nuit, intrusion, prévention des sorties...) en particulier en raison de l'inquiétude grandissante des familles
- → de diffuser une note conseillant aux organisateurs une présentation détaillée dans le document à caractère pédagogique des moyens mis en œuvre
- → de demander aux organisateurs de saisir les services déconcentrés de tout élément posant problème de sécurité

A la suite de nos protestations, cette position est corrigée (cf. phrase de l'instruction du 1er juillet).

*« Il convient, bien évidemment, de tenir compte dans son application des caractéristiques de chaque séjour et de l'environnement dans lequel il se déroule ; il ne saurait, par exemple, être exigé des organisateurs de camps sous toile de disposer d'une enceinte ou de locaux fermant à clef ».*

Nous vous proposons, tout de même, les mesures suivantes :

- en amont du camp : l'équipe d'animation, après élaboration collective, joindra en annexe de son projet pédagogique une fiche faisant état des mesures de sécurité prises à l'occasion du camp et tenant compte de l'environnement

En particulier, indiquer :

- les modalités de surveillance des enfants la nuit (tente responsables à proximité du groupe ; si dortoir, chambre responsable à proximité...)
- si le camp n'est pas dans un endroit clos, délimiter (panneaux par exemple) le périmètre pour qu'à la fois les participants et les « extérieurs » connaissent les limites
- rappeler les règles des Explos (activités en autonomie) afin qu'elles soient organisées en parfait respect de la réglementation et des consignes Scoutisme Français (utilisation obligatoire de la carte SF et du kit explo/rando ainsi qu'une information aux familles...)
- organiser le premier jour de camp un temps de discussion, de sensibilisation avec les participants, occasion de transmettre les règles de sécurité :
  - → comportement en cas d'intrusion ou d'agression
  - → prévention des sorties non contrôlées chez les enfants
  - → consignes particulières liées au site ou à l'environnement
- afficher les consignes sur le panneau actu

# FONCTIONNEMENT

## Procédure de mise à disposition de fonds pour les camps

Afin de faciliter la gestion des camps, le trésorier ou le responsable de la structure peut adresser, par fax à la BRED, une demande de mise à disposition d'espèces ou de traveller-chèques.
Cette demande de mise à disposition est téléchargeable le portail EntrEclés dans la base documentaire Pôle Administratif et Financier.
La mise à disposition permet à une personne préalablement identifiée de retirer des espèces ou des traveller's chèques auprès d'une banque BRED et/ou Banque Populaire déterminée.

**Procédures à suivre :**

Le trésorier, ou le responsable de la structure concernée, adresse un fax à la BRED à l'attention de Madame VETSEL au 01 56 71 62 20 précisant :

- nom et adresse de la banque où sera effectué le retrait
- la date du retrait (à compter de)
- le numéro du compte BRED à débiter
- le montant
- forme : espèces ou traveller's chèques
- identité de la personne qui retirera les espèces ou traveller's chèques : Nom, prénom, date et lieu de naissance, département de naissance, n° et date de la pièce d'identité (carte d'identité, passeport, permis de conduire)
- Nom, prénom et signature du trésorier ou responsable de la structure. Les structures dépourvues de fax peuvent transmettre ces éléments au Siège à Bruno AISSOU qui fera suivre leur demande à la BRED. Un modèle de fax est également mis à disposition sur le portail EntrEclés : 48h après l'envoi du fax, la mise à disposition est effective

**Rappels :**

Les pouvoirs (signatures) temporaires sur les comptes qui vous permettent d'émettre des chèques pour une période déterminée, votre attention est attirée sur les délais car il doit y avoir l'autorisation du trésorier régional, la banque devant procéder, également, à des vérifications. L'ensemble du processus prend 15 jours.

**Vous pouvez demander l'obtention d'une carte bleue pour un camp (carte temporaire) ce qui facilite les paiements mais aussi les retraits d'espèce. Cette carte est nominative et les délais d'obtention sont de 20 jours**

**Pascale SOUSA est à votre écoute pour tout renseignement et accompagnement sur les questions administratives.**
**✆01 48 15 17 69 ✉ adhesions@eedf.asso.fr**

*Document sur Base documentaire - Portail EntrEclés – Administratif et Financier*
*Rubrique : Bred compte bancaire-carte bancaire*

## Eclaireur, assuré responsable

La période des camps et séjours d'été est, sans conteste, le moment où nous enregistrons le plus de déclarations d'accidents. Toutefois, nous appelons tous les responsables de camp à faire preuve de responsabilité. Chaque année, la MAIF enregistre 350 déclarations de sinistre EEDF et entre 25 et 40 rapatriements par IMA (Inter Mutuelle Assistance). Ces interventions ont, bien sûr, un coût : de 80 000 € à 100 000 € par an dont 30 à 40 % liés aux frais de rapatriement. Nous bénéficions auprès de la MAIF d'une qualité de service très satisfaisante quand nous sommes obligés d'y faire appel. Sachons de notre côté, collectivement ou individuellement, nous montrer responsables en y faisant appel, mais sans en abuser. Pensons, également, à faire de la prévention auprès de nos responsables et des jeunes pour limiter les risques.

Un parent bénévole peut transporter des adhérents. Son véhicule doit être en bon état de marche et assuré pour le transport des passagers. Les adhérents EEDF sont couverts par la MAIF mais pas le véhicule, sauf dans le cas d'un accident avec responsabilité et seulement si un contrat Auto-Mission a été souscrit.

Ces contrats ne sont pas gérés par le siège mais par les délégations MAIF départementales. Ces contrats sont nominatifs.

N'oubliez pas avant de partir de vous munir de déclarations de sinistre EEDF, disponibles auprès de Pascale au Siège national (adhesions@eedf.asso.fr) ainsi que l'adresse de la délégation départementale MAIF du département d'origine du groupe local.

*Document sur Base documentaire - Portail EntrEclés – Administratif et Financier*
*Rubrique : Maif assurance*

## Conduite de véhicules collectifs

Chaque année, l'Association déplore quelques accidents de véhicules, souvent bénins, engageant pourtant des frais importants, parfois plus graves, des blessures et des suites.
Les séjours d'été sont propices à ces problèmes. Les raisons en sont multiples, mais connues :

- Compétence des conducteurs : permis trop récents ! Peu d'habitude de conduite
- Location de véhicules inconnus des conducteurs (découverte sur le tas)
- Fatigue due à la fin d'un séjour
- Longueur du trajet (manque d'habitude de cette situation)
- Véhicules trop gros !

Il est faux de croire qu'un véhicule souvent loué se conduira comme « la voiture de papa » ;

Le directeur de séjour et l'organisateur sont responsables de la mise en place de règles qu'il est difficile de généraliser à l'ensemble de l'Association, mais qui doivent être adaptées.

### En fonction d'une « enquête préliminaire » :

- Tu as ton permis depuis quand et qu'as-tu conduit depuis ?
- As-tu déjà conduit un véhicule « de type 9 places, master… » ?

**On ne confie pas la conduite d'un « 9 places » ou d'un porteur simplement au titulaire d'un permis ! On ne loue pas un véhicule sur son cubage mais** sur **sa charge souvent très faible (-1 t.)**

### En fonction du véhicule :

Il doit être « en règle » évidemment, mais aussi en état de fonctionnement : freins, pneumatiques, ventilation etc. Les passages en contrôles techniques sont réalisés, mais pas toujours suffisants. En deux ans, il se passe des choses. Qui gère l'entretien ?
**Le véhicule est évidemment assuré A la MAIF s'il est propriété de l'association.**
On portera connaissance au conducteur d'une démarche en cas de problème «Mutuelle assistance » Dans le cadre d'un véhicule personnel, on prendra une assurance complémentaire (MAIF).
S'il est loué, on saura que toute atteinte de carrosserie sera à notre charge, sans espérer compensation.
**La conduite d'un véhicule chargé de matériel, ou d'enfants, est un acte de haute responsabilité dont les organisateurs et les acteurs doivent avoir pleine conscience.**

# COMMUNICATION

## Valorisons nos camps et nos savoir faire

### Revues et photos

Fiers de nos réalisations : projets, activités et installations, trucs et astuces. Envoyez au Siège national (revues) un texte et des photos.

### Les Éclés dans la presse

N'oubliez pas non plus la presse avant, pendant et après. Un article avec une photo est toujours un bon plan pour se faire connaître et reconnaître. Si vous souhaitez obtenir des contacts presse sur votre lieu de camp, vous pouvez contacter Florence TOURNIER, chargée de mission communication : 06 99 53 47 21 ou par courriel : florence.tournier@eedf.asso.fr

### Les Éclés à la télé

Et pourquoi ne pas mettre votre camp sous les **feux des projecteurs** en invitant une **télévision locale ou régionale** à venir vous rencontrer et suivre vos activités ? Si vous avez envie de relever le challenge, nous sommes là pour vous accompagner. Cela se prépare, contactez-nous pour anticiper et donner envie aux caméras de s'approcher de votre camp !

Enfin, il est toujours désagréable de ne pas trouver un camp EEDF (autorités de tutelle, visiteurs...) Pour cela, il est important de flécher l'accès à votre lieu de camp. Des affiches disponibles à la boutique éclé www.laboutiqueecle.com

## Avec 5 sur 5 SEJOUR

### Pensons aux infos pour les familles

Les EEDF ont établi un partenariat avec « 5 sur 5 SEJOUR » pour tenir les familles informées sur le déroulement du camp et séjour.
Les parents ont besoin d'être parfaitement informés et rassurés. Bien évidemment, vous aurez organisé une réunion de présentation, envoyé le Top départ avec les différents contacts et la parfaite organisation du départ les aura rassurés...
Il n'en reste pas moins la nécessité de leur fournir des informations sur le déroulement du camp. Les EEDF proposent le service 5 sur 5 SEJOUR. Un service d'information par téléphone qui transmet aux parents des nouvelles régulières sur le séjour des enfants.
Vous pouvez enregistrer des bulletins d'information (tous les 2 ou 3 jours) vous-mêmes, ou bien les préparer avec les jeunes, et les faire parler à tour de rôle. Les parents apprécieront d'entendre la voix de leurs enfants, pour écouter vos bulletins d'information, les parents appellent le numéro 0892 185 939, puis composent le code d'accès du camp fourni par le responsable de camp.
Des informations, sur la procédure pour mettre en place 5 sur 5 SEJOUR sur votre camp d'été, seront envoyées directement à chaque responsable de camp avec :

- → des modes d'emploi parents à distribuer avant le départ à chaque participant
- → une carte accompagnateur pour déposer les messages pendant le séjour

## Les relations avec les parents

Les parents des enfants et jeunes qui partent en camp EEDF sont vos premiers interlocuteurs.

### Avant le camp

Nous vous rappelons l'importance de présenter le camp aux parents et ces derniers sont censés avoir pris connaissance du projet pédagogique de camp (obligation légale) ; soit lors d'une réunion ou alors à l'aide d'un document synthétique qui leur est remis.

### Pendant le camp

Des nouvelles régulières des participants sont très importantes, tant pour rassurer les parents que pour montrer notre sérieux.

Différents moyens sont à la disposition du Directeur : du simple courrier, en passant par le 5/5 séjour et même, la mise en place d'un blog !

### Après le camp

Prendre le temps, au retour, de discuter avec les parents. Les informer préalablement d'une future soirée où l'on projettera les photos, films... Pourquoi ne pas leur envoyer une photo du camp avec la date de reprise des activités de septembre/octobre ?

## Des nouvelles des camps par l'intermédiaire des mini sites EEDF

### Mini-site et maxi-visibilité

Chaque groupe, région ou centre d'accueil peut avoir son propre site Internet spécial Eclé par l'intermédiaire de la plate-forme de création des mini-sites, plus de 112 ont été créés en un an.
En tant que directeur ou directrice, vous pouvez directement créer sur le site de votre groupe local le blog de votre camp : vous pourrez y mettre les photos, les vidéos et notamment y raconter le quotidien et les activités pendant le camp. Ainsi, famille et amis pourront continuer à suivre la vie de leurs proches. Par la suite, ces derniers pourront également revivre leur camp et continuer à dialoguer avec leurs copains à travers l'espace commentaires et le livre d'or.
Pour ce faire, il suffit de demander à l'administrateur du site de vous accorder les droits d'accès spécifiques à ce blog. Vous pourrez aussi confier la gestion de ce blog à un de vos animateurs sur le camp.
Si votre groupe local n'a pas encore de site Eclé, demandez-en vite la création en remplissant un simple formulaire sur www.ecles.fr/inscription-structure.

Pour toute question, vous pouvez consulter l'aide technique ou nous contacter à :
assistantecommunication@eedf.asso.fr ou au 01 48 15 17 66.

Voici quelques exemples de sites Eclés existants et actifs :

- http://freyming-merlebach.ecles.fr/
- http://normandie.ecles.fr/
- http://lambersart.ecles.fr/

### Scoo.fr le site communautaire des éclés

Les mini-sites c'est pratique mais pas très interactif. Scoo.fr est un réel lieu d'échange où chacun peut publier des photos, commentaires, vidéos ET surtout commenter les fichiers de ses amis. C'est un bon moyen de continuer à vivre le camp après le retour... se raconter les meilleurs souvenirs, les belles galères, les grandes rigolades, ... Pour y accéder www.scoo.fr, une simple inscription et c'est parti.

*Pour les Directeurs n'ayant pas accès à Internet, il est possible d'obtenir les documents en appelant le Siège national au 01 48 15 17 63 et en demandant Liliane.*

## Les visites des camps d'été

Nous organisons une tournée d'été dont le but est de visiter le maximum de camps et de séjours (en France).
Les objectifs de cette tournée sont les suivants :

- ➔ apporter une aide et des conseils aux équipes de camp
- ➔ assurer le suivi des directeurs stagiaires
- ➔ contrôler le respect des cadres pédagogiques et réglementaires et réguler, si nécessaire, les dysfonctionnements constatés
- ➔ évaluer la qualité de nos camps et séjours à partir du compte-rendu de visite

Ces visites sont effectuées par des responsables mandatés par le pole EFI et le Comité directeur sur la base de leur formation et leur expérience.
Il leur est demandé de prévenir, chaque fois que possible, de leur passage avant leur arrivée. Chaque visite donne lieu à la rédaction d'un compte-rendu de visite.

Ces visites concernent prioritairement les stagiaires DSF. Ces derniers doivent impérativement avoir rempli la déclaration de stage pratique (qu'ils ont reçu lors de leur formation) et l'avoir envoyée au Siège national.

### Compte rendu

Un compte-rendu (exemplaire sur la base documentaire), est rempli par le visiteur et retourné au Siège national pour réaliser une synthèse de l'ensemble des visites.

### Injonction

En cas de dysfonctionnement, ou de non-respect des cadres pédagogiques ou réglementaires, ces visiteurs sont habilités à prendre les décisions et les mesures qu'ils jugeront nécessaires pour préserver l'intérêt des participants et du Mouvement.

*Document sur Base documentaire - Portail EntrEclés - EFI Pédagogie Projets et Camps*
*Rubrique : visites de camp - Compte rendu de visite*

## Fin du camp, ce n'est pas fini !

Les fins de séjours entraînent quelques devoirs pour l'organisateur qu'il vaut mieux, bien souvent, ne pas reporter à la rentrée.

- ➔ faire l'évaluation du stage pratique DSF /BAFD : la signature de l'organisateur est **indispensable** dans le processus BAFD (même si celui-ci n'est pas titulaire du brevet de directeur), et l'évaluation est fondamentale pour le suivi de la formation du directeur stagiaire
- ➔ gérer les aides au temps libre (bons-vacances et autres aides) : certaines CAF refusent ceux qui arrivent 30 jours après la fin du séjour
- ➔ récupérer le matériel du groupe en cas de camp de regroupement. Les conflits « de voisinage » naissent bien souvent d'une tente perdue...

## Boutique Eclés : n'oubliez pas votre commande d'été

A quelques jours des premiers départs en camps, avez-vous pensé aux produits indispensables proposés par la Boutique Eclés ? Il est encore temps de passer commande, quitte à se faire livrer directement au camp.

Bien utiles, sinon indispensables en camp :

- ➔ les supports pédagogiques EEDF (cf. Page2)
- ➔ les autres guides, fichiers, livres... Cuisine et alimentation, jeux, activités des différents domaines, contes, chants...
- ➔ les supports de communication : pancartes, affiches, magnets
- ➔ les tentes et accessoires
- ➔ l'outillage et les fournitures de froissartage
- ➔ les équipements (réchauds...) et fournitures d'entretien pour le matériel de camp
- ➔ les trousses de secours (et recharges)
- ➔ les badges et écussons
- ➔ les jeux de plein air, de société, de jonglage, les percussions

Sans oublier tous les vêtements EEDF et le service de personnalisation des vêtements (avec le visuel du camp, le nom des participants et tout et tout !!!).

Un « petit » produit qui est pourtant indispensable :

- ➔ les étiquettes à bagage : 4 couleurs pour différencier les unités ou les groupes lors des transports

Pourquoi ne pas disposer d'un stock de quelques références à offrir aux vainqueurs d'un jeu, aux gagnants d'un concours au camp : des bagues de foulard, des autocollants, des porte-clés, des écussons, des badges, des produits Dimbali. Il est fort à parier que cela fera bien plus plaisir que quelques bonbons ! Si on « pousse ici à la consommation », c'est pour aider à améliorer nos propositions de camps, la qualité de vie. La qualité tout court !

Pour commander :

- ➔ catalogue de vente en ligne sur www.laboutiqueecle.com avec paiement sécurisé par CB ou commande plus « traditionnelle » par courrier ou fax, avec règlement par chèque, CB ou autorisation de prélèvement sur compte BRED

Expéditions quotidiennes en juillet.